

Constructeur-Bois



Le constructeur bois fabrique et met en œuvre les structures lourdes qui font la solidité de l'ensemble d'un bâtiment. Ces ouvrages serviront de support pour l'intervention des couvreurs, plaquiste, etc.

Le titulaire de ce diplôme travaille au sein d'une entreprise de charpente ou de construction bois. Il intervient lors de la construction ou de la réhabilitation de bâtiments ou de locaux. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe.

En atelier, il scie, assemble et traite les différentes pièces des ouvrages (charpentes, poutres, bardages, parquets, escaliers...) d'après les relevés et les croquis qu'il a réalisés. Sur le chantier, il pose les structures et les ossatures et installe les menuiseries et les fermetures extérieures.

Il sait choisir les matériaux (bois ou dérivés), organiser le chantier (préparation des matériels, mise en sécurité du chantier, tri des déchets...) et les diverses étapes de son travail.

Par ailleurs, il est à même d'évaluer et de contrôler la qualité de l'ouvrage qu'il a réalisé.

Débouchés

Le constructeur bois est un ouvrier professionnel employé par des entreprises qui fabriquent et installent des ouvrages de structures et d'ossatures en bois et dérivés dans le bâtiment. L'emploi correspond aux activités et travaux les plus courants du métier de la construction à ossature bois.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

Enseignements professionnels

Outre l'enseignement général commun à tous les CAP, la formation apporte des connaissances spécifiques.

Enseignement technologique et professionnel :

- **L'entreprise et son environnement** : types d'entreprises et leur fonctionnement. Les différents intervenants sur un chantier (fonctions et domaines d'intervention)
- **Communication technique** : identification et exploitation des plans d'architecte, des conventions de représentation (vues, coupes, schémas, tracés), des documents techniques et normatifs...
- **Les ouvrages** : caractéristiques techniques et fonctionnelles des ossatures verticales (poutres, panneaux, colombages) et horizontales (planchers, solivages), des charpentes, des revêtements extérieurs (bardages, supports de toiture)...
- **Les matériaux et produits** : bois et matériaux dérivés du sciage (lamellé collé), déroulage ou tranchage (contreplaqués), trituration du bois (panneaux de particules), matériaux isolants.
- **Procédés et processus** : réglage et mise en oeuvre d'un système de production...
- **Santé et sécurité** : réglementation en atelier et sur le chantier ; techniques et règles de manipulation et de manutention manuelle et mécanique ; étude et prévention des principaux risques ...
- **Contrôle et qualité** : types de contrôle et interprétation des résultats.
- **Maintenance** : entretien préventif de premier niveau. En cas de dysfonctionnement, constat des anomalies et identification des causes.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Réalisation d'un ouvrage de construction bois, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Fabrication d'un ouvrage spécifique, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques – sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 7 candidats inscrits, 7 présentés, 4 admis (soit 57.14% de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 13 candidats inscrits, 13 présentés, 11 admis (soit 84.61% de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 17 candidats inscrits, 17 présentés, 13 admis (soit 76.47% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 10 candidats inscrits, 10 présents, 7 admis (soit 70% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en

formation complémentaire (MC, FCL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti
- Bac pro Technicien constructeur bois
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie
- Bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Bac pro Technicien menuisier-agenceur
- Brevet professionnel (BP) Charpentier
- Mention complémentaire (MC) Zinguerie

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Ou se former en Languedoc Roussillon

- 30 **Nîmes**
CFA compagnons du Devoir et du tour de France **A**
- 34 **Bédarieux**
Lycée professionnel Fernand Léger
- 34 **Montpellier**
Lycée professionnel Léonard de Vinci

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur les métiers Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Zoom sur les métiers Les métiers du bois
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.